



Convention relative aux droits de l'enfant

Distr. générale
22 octobre 2009
Français
Original: anglais

Comité des droits de l'enfant
Cinquante-troisième session
11-29 janvier 2010

Application de la Convention relative aux droits de l'enfant

Liste des points à traiter à l'occasion de l'examen du deuxième rapport périodique du Tadjikistan

Sous cette rubrique, l'État partie est invité à communiquer par écrit des renseignements supplémentaires et à jour, si possible avant le 19 novembre 2009.

1. Indiquer si l'État partie a déjà cherché à rassembler les lois et règlements relatifs aux droits de l'enfant existants en un code unique.
2. Fournir des informations sur les mécanismes de surveillance et d'examen de la mise en œuvre du Plan national d'action en faveur des droits de l'enfant pour 2003-2010. Indiquer quelles ressources sont disponibles pour cette mise en œuvre.
3. Fournir des renseignements sur la situation de la Commission des droits de l'enfant, dont il est fait mention dans le rapport de l'État partie. Comment coordonne-t-elle ses activités avec celles des autres institutions s'occupant de droits de l'enfant aux niveaux central et local? Dispose-t-elle des pouvoirs et ressources nécessaires pour s'acquitter de son rôle de coordination?
4. Donner des renseignements sur la part des ressources budgétaires spécifiquement consacrée aux droits de l'enfant, en particulier les enfants défavorisés tels que les enfants vivant dans des établissements d'accueil, les enfants vivant dans des régions du pays dont le développement socioéconomique a pris du retard, les enfants déplacés, réfugiés et demandeurs d'asile et les enfants issus de familles vivant en milieu rural. Indiquer au Comité si des efforts sont faits pour assurer une plus grande transparence dans les dépenses, en particulier à l'échelon local. Comment ces efforts sont-ils coordonnés?
5. Donner des renseignements sur les progrès accomplis en matière de collecte et d'analyse de données ventilées (par sexe, âge et région) concernant les personnes âgées de moins de 18 ans et portant sur les droits énoncés par la Convention.
6. Fournir des informations sur les mesures prises pour réduire les disparités grandissantes entre les sexes chez les enfants, en particulier en matière d'éducation, et pour favoriser la fréquentation scolaire des filles, notamment dans les régions rurales.
7. Indiquer si, outre les programmes financés par des organisations non gouvernementales et des organisations internationales, il existe, à l'intention des agents des

forces de l'ordre, des programmes de formation financés par l'État visant à prévenir le mauvais traitement des enfants, en particulier les enfants en situation de vulnérabilité.

8. Fournir des renseignements sur les mesures prises pour prévenir toutes les formes de violence physique, psychologique et sexuelle à l'encontre des enfants. Des campagnes de sensibilisation à la violence contre les enfants ont-elles été menées dans des régions du Tadjikistan autres que celle de Nurabad? Des progrès ont-ils été accomplis en ce qui concerne l'adoption d'une loi unifiée réprimant les châtements corporels? Indiquer quel est le cadre juridique applicable à la protection des droits des enfants qui risquent d'être victimes de maltraitance, de négligence ou d'exploitation.

9. Indiquer quelles activités sont menées au titre des mesures visant à réduire le nombre de placements en institution évoquées par l'État partie. Fournir également des informations sur les résultats des projets pilotes dont il est fait état dans le rapport de l'État partie. Indiquer les mesures prises pour améliorer les conditions dans les établissements d'accueil et pour assurer une surveillance régulière de ceux-ci.

10. Indiquer quelles mesures ont été prises pour améliorer les normes nationales en matière d'adoption, en particulier en ce qui a trait à la sélection des familles adoptives.

11. Indiquer si des progrès ont été accomplis s'agissant de réduire le taux de placement en institution des enfants handicapés et s'il y a eu une amélioration des conditions de vie dans les établissements publics pour enfants handicapés. Quels sont les résultats concrets de l'étude réalisée par le groupe d'experts qui s'occupe des droits des enfants handicapés au sein de la Commission des droits de l'enfant? Préciser quelles sont les garanties dont bénéficient les enfants handicapés pour ce qui est de l'accès aux écoles ordinaires.

12. Fournir des renseignements sur les mesures prises pour mettre en place des services communautaires de santé mentale destinés aux enfants.

13. Fournir des informations sur les mesures prises pour assurer l'accès à des services médicaux de qualité et à des établissements médicaux aux enfants vivant dans des régions reculées. Fournir des renseignements sur les mesures prises pour améliorer la santé procréative des adolescents et diminuer les niveaux élevés de malnutrition.

14. Indiquer si des progrès ont été réalisés s'agissant de la publication de manuels scolaires dans les langues minoritaires.

15. Fournir des informations sur les résultats de l'enquête nationale sur le travail des enfants dont il est fait mention dans le rapport de l'État partie. Quelle a été l'incidence de cette étude en ce qui concerne la prévention du travail des enfants, en particulier le travail dans les secteurs informels et le travail dans des conditions dangereuses dans le secteur agricole, notamment dans les champs de coton? Fournir des informations sur la législation interdisant le travail des enfants.

16. Fournir des renseignements sur la nature des réformes que le Gouvernement tadjik prévoit d'engager dans le domaine de la justice pour mineurs et sur l'état d'avancement des travaux du groupe d'experts sur la justice pour mineurs. Indiquer quelles dispositions ont été prises pour poursuivre et élargir la nomination de juges spécialisés dans la justice pour mineurs.

17. Indiquer quelles sont les questions touchant les enfants dont l'État partie estime qu'elles constituent les priorités les plus urgentes dans l'optique de l'application de la Convention.

Deuxième partie

Sous cette rubrique, l'État partie est invité à mettre à jour brièvement (trois pages au maximum) les renseignements fournis dans son rapport en ce qui concerne:

- Les nouveaux projets ou textes de loi;
- Les nouvelles institutions;
- Les politiques mises en œuvre récemment;
- Les plans d'action, programmes et projets mis en place récemment et leur portée.

Troisième partie

Données et statistiques, si disponibles

1. Fournir des données actualisées sur les crédits budgétaires affectés à l'enfance en 2007, 2008 et 2009, en ce qui a trait à l'éducation, à la santé, aux services sociaux et à la protection de l'enfance. Fournir des précisions sur l'incidence de la crise financière sur les ressources consacrées à l'enfance.
2. Fournir des données ventilées (par sexe, âge et région) sur les taux de scolarisation, de fréquentation scolaire et d'abandon scolaire dans le primaire.
3. S'agissant des enfants privés de milieu familial et séparés de leurs parents, fournir, pour les années 2007 et 2008, des données ventilées (par sexe, tranche d'âge et zone urbaine ou rurale) sur le nombre d'enfants:
 - a) Séparés de leurs parents;
 - b) Placés en institution (préciser le nombre d'institutions dans le pays);
 - c) Placés en famille d'accueil.
4. Fournir des données sur le nombre d'enfants victimes d'exploitation sexuelle (prostitution et pornographie) et sur le nombre d'entre eux ayant bénéficié de services de réadaptation et de réinsertion sociale. Fournir également des données sur le nombre d'enquêtes menées, de poursuites engagées et de condamnations prononcées contre les auteurs de tels faits.
5. Fournir des statistiques sur le nombre d'enfants privés de liberté, en les ventilant par province, région, âge, sexe et type d'institution dans lesquels ils sont placés. Fournir des données sur les sanctions imposées aux enfants privés de liberté.
6. Fournir des données ventilées (par sexe, groupe d'âge et zone urbaine ou rurale) sur le nombre d'enfants handicapés placés dans des établissements d'accueil.

Quatrième partie

On trouvera ci-après une liste préliminaire des principales questions (autres que les questions déjà traitées dans la première partie) que le Comité pourrait aborder dans le cadre du dialogue avec l'État partie. Elles n'appellent pas de réponses écrites. Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres questions pouvant être soulevées au cours du dialogue.

1. La discrimination à l'égard des enfants handicapés et des enfants infectés par le HIV.

2. L'intérêt supérieur de l'enfant et le respect des opinions de l'enfant.
 3. La polygamie et ses conséquences pour les enfants.
 4. Les enfants nés hors mariage légal et non reconnus par leur père.
 5. L'accompagnement psychosocial des familles.
 6. Les conséquences de la guerre civile et ses incidences sur les enfants.
 7. Les conséquences de la crise économique pour les enfants et leur famille.
 8. La pauvreté et ses conséquences pour les enfants.
 9. Le droit à un niveau de vie suffisant, notamment l'insuffisance de la fourniture d'énergie.
 10. Les enfants réfugiés et leur accès aux services sociaux.
 11. L'exploitation économique, notamment le travail des enfants.
 12. La justice pour mineurs.
-